

## Le consommateur doit-il se sentir menacé quant au respect de sa vie privée avec l'arrivée du compteur Linky ?

Assurer la confidentialité et la sécurité des données clients, qui sont la propriété des utilisateurs, est un enjeu primordial. ERDF travaille pour cela en étroite collaboration avec des agences publiques indépendantes : la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) et l'Agence nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)

Les enjeux relatifs à la sécurité et à la confidentialité des données ont été **pris en compte dès la conception du projet**.

L'entreprise ERDF est soumise dans toutes ses activités à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et de protection des données personnelles. ERDF veille ainsi scrupuleusement au respect de ces obligations **depuis de nombreuses années**.

ERDF **se conforme strictement aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)** relatives au respect de la vie privée. Les données de consommation **ne peuvent être utilisées sans son accord**. Aucune communication à un tiers des données de consommation d'un usager ne peut avoir lieu sans son autorisation préalable.

Par ailleurs, Linky ne **connaît pas le détail de la consommation** de chaque appareil (et donc les usages de la maison). Il ne compte que des données de consommation globale en kWh. Le compteur ne gère pas de données personnelles (adresse, nom, etc) ; ces informations ne circulent donc pas entre le compteur et le système de supervision d'ERDF.

L'entreprise ERDF attache une vigilance particulière à la sécurité des données qui transitent dans la chaîne numérique, du compteur Linky jusqu'à ses systèmes d'information. Les données qui circulent font l'objet d'un **cryptage** sur toute la chaîne. Une équipe dédiée à la sécurité du système au sein du programme Linky est quotidiennement mobilisée sur ce sujet.

ERDF travaille en outre étroitement avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) : **le système Linky respecte strictement le référentiel de sécurité certifié par l'ANSSI et est à ce titre audité tous les 6 mois**.

→ Pour aller plus loin : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) - [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)



256055138670131710609